

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

IAM CORE ALPHA WORLD

Exercice du 20/12/2024 au 31/12/2025

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels



Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds consiste à surperformer son indicateur de référence a posteriori sur l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans. Le Fonds cherche la performance à long terme en s'exposant à des titres sur les marchés internationaux. Le Fonds vise à générer une surperformance principalement par la sélection de titres, tout en minimisant l'impact positif ou négatif de l'allocation sectorielle et géographique. Il cherche une diversification sectorielle et régionale proche de celle de son indice de référence, mais avec une composition différente des titres. Le portefeuille du Fonds sera plus concentré, comprenant 50 à 100 valeurs, comparé aux plus de 1 500 valeurs de l'indice.

Stratégie d'investissement

Le fonds maintient une exposition minimale de 60 % aux actions internationales, y compris celles de la zone euro et des marchés émergents restreinte à 30 % de l'actif net.

Le fonds est exposé à des capitalisations de toutes tailles. Le Fonds pourra investir dans des petites capitalisations (moins d'un milliard d'euros) dans la limite de 25% de ses actifs.

Le fonds se réserve le droit d'être exposé un maximum de 10 % de l'actifs nets dans des produits de taux réputés de qualité « Investment Grade » (hors pays émergents),

À titre accessoire, le Fonds peut investir, dans une limite de 10%, en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou en parts et/ou actions de FIA et de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

Les investissements dans des titres comportant des instruments dérivés ne peuvent excéder 10 % de l'actif net.

Indicateur de référence :

MSCI World Net Total Return EUR Index (dividendes réinvestis) : L'Indice de Référence est administré par MSCI Inc.

L'Indice de Référence est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée du flottant, reflétant la performance des sociétés à grande et moyenne capitalisation des marchés mondiaux développés

L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

COMMENTAIRE DE GESTION

Performance Depuis Création

Depuis son lancement le 23 décembre 2024, le fonds IAM Core Alpha World a délivré une performance totale de **+5,11%** pour la part I (IAMCORI) et de **+3,95%** pour la part A (IACAWEU). L'indice MSCI World Net Total Return EUR (MSDEWIN) affiche quant à lui **+6,80%** sur la même période, soit une sous-performance relative d'environ 170 points de base pour la part I. Il convient de noter que cette première année a été significativement pénalisée par les **coûts de lancement et de structuration du fonds**, qui ont pesé sur la performance nette. Le fonds ayant connu une collecte remarquable, passant de 1 à près de 90 millions d'euros d'encours sous gestion.

Environnement de Marché

L'année 2025 a été marquée par une volatilité exceptionnelle. Fin janvier, l'émergence du modèle **DeepSeek R1** a provoqué une forte correction des valeurs technologiques, remettant en question la thèse des investissements massifs en infrastructure IA. En avril, les **tarifs douaniers du « Liberation Day »** ont déclenché la pire chute du S&P 500 depuis 2020, avec un recul de 11% en deux séances, alimentant les craintes de récession mondiale. Au second semestre, les marchés se sont redressés, portés par la résilience des résultats d'entreprises et l'assouplissement des tensions commerciales. Toutefois, en fin d'année, les **débats sur une bulle IA** et la rotation vers les valeurs décotées ont créé de nouvelles turbulences, le secteur technologique perdant du terrain au profit des secteurs plus défensifs.

Analyse de l'Effet de Sélection par Secteur

La méthodologie du fonds repose sur la réplique de l'allocation sectorielle, géographique, factorielle et de change du MSCI World, mais avec un univers concentré d'environ 100 titres contre 1 400 pour l'indice. L'alpha doit donc provenir exclusivement de l'effet de sélection de titres (« selection effect »), l'attribution sectorielle étant neutre par construction. Voici les principales contributions sectorielles :

Secteurs à contribution positive :

Santé (effet de sélection : +0,82%) – Meilleur contributeur sectoriel, porté par la surperformance de McKesson (+26,5%), qui a bénéficié de la croissance de la distribution pharmaceutique et de la dynamique d'automatisation dans les chaînes de santé, ainsi que par Eli Lilly (+20,5%), soutenue par le succès commercial de ses traitements GLP-1 contre l'obésité.

Industriels (+0,63%) – La sélection a excellé grâce à Singapore Technologies Engineering (+73,1%), qui a profité de la hausse des budgets de défense en Asie-Pacifique, et BAE Systems (+43,7%), bénéficiaire du réarmement européen accéléré par le contexte géopolitique.

Matériaux (+0,60%) – L'exposition à Agnico Eagle Mines (+45,4%) a porté ses fruits dans un contexte de hausse de l'or liée aux incertitudes macroéconomiques et géopolitiques, complétée par Air Liquide (+14,3%), valeur de qualité bénéficiant de la demande en gaz industriels pour l'électronique et la transition énergétique.

Biens de consommation courante (+0,53%) – Le titre Monster Beverage (+31,0%) a tiré le secteur, soutenu par l'expansion internationale et les gains de parts de marché. Barry Callebaut (+27,6%) a également contribué positivement grâce au rebond des cours du cacao et à la normalisation de ses marges.

Services de communication (+0,13%) – La surpondération d'Alphabet (Class A, +43,0%) a généré un alpha significatif, tiré par la croissance de Google Cloud et l'intégration de Gemini. Netflix (+13,3%) a également contribué positivement, porté par la progression de son modèle publicitaire.

Secteurs à contribution négative :

Technologies de l'information (-1,19%) – Principal détracteur de l'année. ServiceNow (-37,6%) a souffert d'une compression des multiples dans le secteur SaaS, amplifiée par les craintes de ralentissement des dépenses IT. Keyence (-20,7%) a été pénalisée par le ralentissement industriel au Japon. À l'inverse, KLA Corp (+64,2%) et Broadcom (+33,2%) ont partiellement compensé ces pertes.

Consommation discrétionnaire (-0,68%) – McDonald's (-8,1%) a pesé, pénalisé par un trafic en baisse dans un contexte inflationniste, tandis que Nike (-24,8%) a continué de souffrir de la faiblesse

de la demande en Chine et de la pression concurrentielle accrue. LVMH (+26,8%) a cependant apporté une contribution positive notable.

Financiers (-0,50%) – Progressive Corp (-26,6%) a déçu après des résultats techniques dégradants dans l'assurance automobile. Mastercard (-3,8%) a sous-performé malgré un poids significatif (2,2%), pénalisée par la rotation hors valeurs de croissance. BBVA (+54,5%) a en revanche apporté une forte contribution positive.

Perspectives 2026

L'année 2026 s'annonce sous des auspices favorables pour la stratégie IAM Core Alpha World, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, les **coûts de lancement sont désormais amortis** : le fonds bénéficie désormais d'une base d'actifs de près de 90 millions d'euros, éliminant l'effet dilutif des frais de structuration qui a pénalisé la première année. Deuxièmement, notre méthodologie de **sélection de titres à attribution neutre** est par conception résiliente face aux rotations sectorielles et stylistiques. Alors que le débat bulle IA / rotation value anime les marchés, notre approche qui réplique les expositions sectorielles, géographiques, factorielles et de change du MSCI World ne dépend pas du choix du bon secteur ou du bon style au bon moment. L'alpha est généré uniquement par la sélection de titres, ce qui en fait une stratégie particulièrement adaptée à un environnement incertain. Troisièmement, dans un contexte où les analystes anticipent une croissance des bénéfices du S&P 500 de l'ordre de 14,5% en 2026, notre capacité à identifier les meilleurs profils au sein de chaque secteur devrait continuer, selon nous, à générer de l'alpha dans un marché de stock-picking.

Informations relatives à la durabilité

Le FCP est considéré comme relevant du champ d'application de l'article 8 du Règlement « Disclosure ». Il promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Elle est soumise à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit: IAM Core Alpha Word

Identifiant d'entité juridique : LEI : 969500580WMDSD9DTM94

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental :

__%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion minimale de __% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le fonds adopte une stratégie d'investissement responsable en intégrant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la sélection des entreprises. Nous visons à réduire l'impact environnemental en matière de pollution de l'air, à protéger la biodiversité et à gérer durablement les ressources. Les risques environnementaux, notamment ceux liés au changement climatique, sont pris en compte pour identifier les entreprises résilientes. Sur le plan social, nous considérons les conditions de travail en assurant la sécurité et le bien-être des employés, et nous promouvons l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion pour lutter contre les discriminations.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme référence pour vérifier l'alignement du produit financier sur les caractéristiques environnementales et sociales promues, permettant ainsi une sélection flexible basée sur les critères ESG définis.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Le fonds intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse des entreprises présentes dans le fonds (**minimum 90% des actifs du Fonds**) ou candidates à l'intégrer. Nous nous basons sur l'analyse de fournisseurs de premier plan comme MSCI ESG Research qui dispose d'une grille d'analyse propriétaire.

Lorsqu'une entreprise n'est pas couverte par MSCI ESG Research ou lorsque l'équipe de gestion considère que l'analyse n'est pas à jour ou n'est pas assez exhaustive, une analyse interne sera réalisée.

Les exemples d'indicateurs utilisés pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

• Indicateurs environnementaux : exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement, politique et mesures environnementales, utilisation des ressources naturelles, gestion des déchets, empreinte carbone, consommation d'énergie renouvelable;

• Indicateurs sociaux : attrait de la marque employeur, fidélisation des salariés, protection du personnel, relations avec la société civile, sécurité au travail, bien-être des employés, formation et développement des compétences ;

• Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe de direction, contre-pouvoirs, éthique commerciale, indépendance du conseil, respect des actionnaires minoritaires, transparence des rémunérations, politique de conformité, gestion des conflits d'intérêts.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les objectifs extra-financiers consistent, dans le cadre de la gestion du fonds, à :

➤ Mener une analyse ESG des émetteurs (minimum 90 %)

La note ESG Globale est établie sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Cette note est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est constituée comme suit :

• Gouvernance : la note de gouvernance représente environ 50 % de la note ESG Globale. Une gouvernance saine étant le garant d'une capacité de la société à adresser les défis environnementaux et sociaux de l'entreprise et de prendre soin des intérêts des parties prenantes.

• Environnement et Social : les critères sociaux et environnementaux représentent chacun 25% de la note ESG Globale.

La note ESG Globale est déterminée par la formule suivante : $50\% * \text{note gouvernance} + 25\% * \text{note Environnement} + 25\% * \text{note Social}$

Les notes sont issues de fournisseurs d'analyses et ratings ESG de premier plan et peuvent, le cas échéant, être retraitées par l'équipe de gestion suivant une procédure interne.

➤ Maintenir une notation ESG Globale (moyenne pondérée) du Fonds supérieure à celle de son univers d'investissement.

➤ Mener une approche d'exclusion fondée sur des exclusions sectorielles et normatives.

➤ Mettre en place un filtre basé sur la notation ESG (existence d'une note minimale).

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?**

Le fonds a un objectif d'investissement durable de 0%.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La société de gestion évite d'investir dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations des normes et standards internationaux de manière significative, et plus spécifiquement les principes du Pacte mondial des Nations-unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations-unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces normes portent notamment sur les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

- Oui**
- Non**



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Le Fonds est géré activement et vise une performance à long terme par une exposition aux marchés actions internationaux et plus particulièrement dans des sociétés du secteur spatial selon quatre profils d'entreprises : Activités ayant lieu dans l'espace, Activités entre la Terre et l'espace, Activités sur Terre et Activités transverses : technologies et systèmes permettant l'existence de cet écosystème comme l'impression 3D, la cybersécurité, l'infrastructurecloud, l'intelligence artificielle, les outils de simulation digitale, systèmes de robotisation/automatisation, bureaux d'études, etc.

Une approche extra-financière est intégrée de manière systématique (au moins 90% du poids du Fonds), bien qu'elle ne soit pas le facteur décisif dans les décisions d'investissement.

L'analyse extra-financière est composée de :

1. Filtres d'exclusions sectorielles et normatives : Production de tabac, armements controversés au sens des conventions d'Ottawa et d'Oslo, Charbon Thermique, controverses jugées très sévères par MSCI ESG Research et les sociétés concernées par les sanctions américaines « Executive Order 13959 »
2. Analyse ESG des émetteurs et maintien d'un niveau de couverture des valeurs en portefeuille de 90% minimum
3. Une note ESG Globale minimum pour les titres en portefeuille qui doit être supérieure ou égale à 4,0/10
4. Afficher une note ESG Globale moyenne pondérée supérieure à celle de son univers d'investissement

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les principales contraintes résident dans les filtres d'exclusions sectorielles et normatives, par la note ESG minimale ainsi que par l'obligation d'atteindre une note ESG Globale moyenne pondérée du fonds qui soit supérieure à celle de son univers d'investissement. Ces éléments peuvent contraindre l'investissement dans certaines valeurs et réduisent par construction l'univers investissable du fonds.

- **Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Ce fonds ne s'engage pas sur un taux minimal de réduction d'univers mais celui-ci est mécaniquement réduit par l'existence des filtres exclusions sectoriels ou normatifs, par la note ESG minimale ou encore par l'obligation d'avoir une note ESG Moyenne pondérée inférieure à celle de son univers d'investissement.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

La gouvernance est un pilier fondamental de la notation ESG de nos fournisseurs de données. De plus, dans notre notation ESG, la gouvernance représente 50% de la note ESG Globale ce qui reflète l'importance de ce pilier dans notre analyse.

Notre fournisseur MSCI ESG Research prend en compte dans son évaluation nombreux critères : lutte anti-corruption, pratique anti-concurrentielle, pratique de lobbying, analyse du conseil d'administration, audit et contrôle interne, actionnariat, rémunération de l'exécutif et sécurité des produits. Chaque sujet de gouvernance est ainsi adressé à travers ces critères.

Par ailleurs, les controverses sont également intégrées dans le processus d'évaluation ESG et peuvent impacter la notation en fonction de la gravité de l'évènement.

Les gérants restent vigilants quant au niveau et à l'évolution de la note de gouvernance et aux controverses des titres présents en portefeuille.

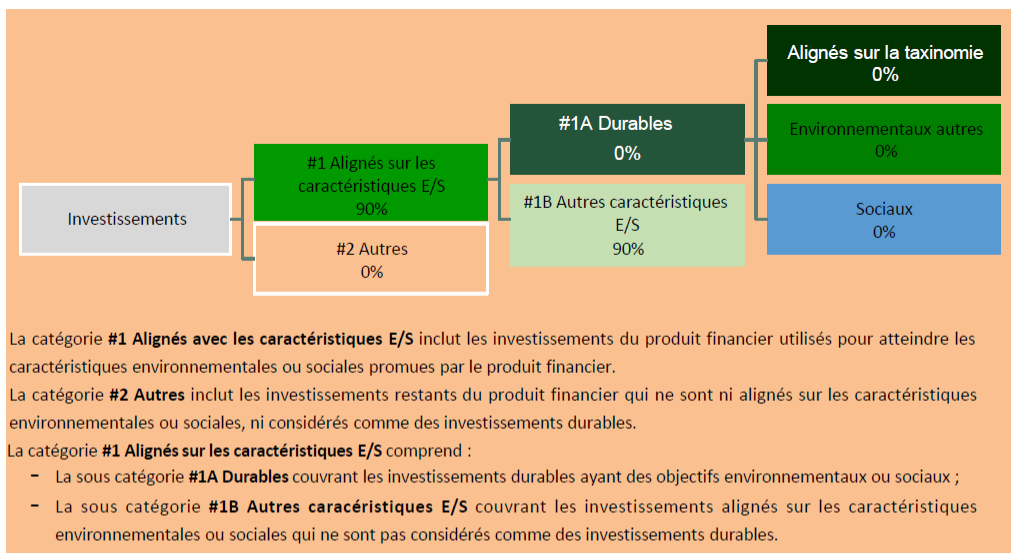


L'**allocation des actifs** décrit la part d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le produit financier investit au minimum 90% de son actif net dans des investissements jugés "éligibles" selon le processus ESG en vigueur, c'est-à-dire à des placements conformes aux critères environnementaux et sociaux promus (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S). Jusqu'à 10% des investissements peuvent ne pas respecter ces caractéristiques (#2 Autres). Une description plus détaillée de la répartition des actifs de ce produit financier est disponible dans son prospectus.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements
 - des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple.
 - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés



La catégorie **#1 Alignés avec les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds n'a pas défini de part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxinomie de l'Union Européenne.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

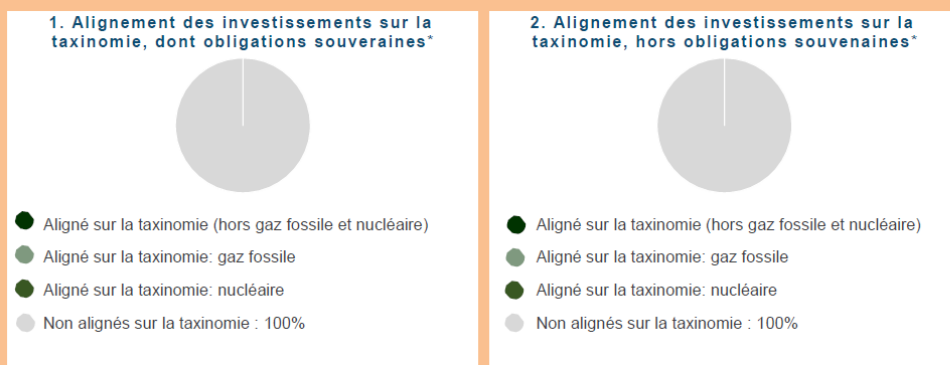
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds n'a pas défini de part minimale d'investissement durable ayant un objectif environnemental dans des activités transitoires et habilitantes de la Taxinomie de l'Union Européenne.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds n'a pas défini de part minimale d'investissement durable ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds n'a pas défini de part minimale d'investissement durable sur le plan social.

Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le fonds peut détenir des liquidités et des dérivés. Les produits dérivés et les liquidités par nature ne sont pas soumis à des garanties environnementales et sociales. Des actifs actions peuvent figurer dans cette catégorie, il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales, mais ces actions ont vocation à être analysées et notées selon notre méthodologie.

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence spécifique pour déterminer s'il est aligné sur les caractéristiques environnementales qu'il promeut.

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

www.itavera-am.com

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission nucléaire qui sont

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2025

IAM CORE ALPHA WORLD

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Sélection des intermédiaires :

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste régulièrement mise à jour par Itavera Asset Management. L'ajout d'un intermédiaire sera effectué à partir du résultat de l'étude préalable de l'ensemble des services qu'il propose. Une fois par an, une évaluation de l'ensemble des prestations des intermédiaires autorisés sera effectuée et pourra entraîner éventuellement un ou plusieurs retraits de la liste.

Les principaux critères pour la sélection des intermédiaires sont les suivants :

- la qualité de leur recherche (couverture globale ou spécialisée en particulier quantitative...);
- la pertinence de tarifs en fonction des prestations ;
- la pertinence de leurs conseils (alertes, signaux...);
- la qualité de l'exécution des opérations administratives (règlement livraison) ;
- la possibilité d'organiser des contacts directs avec les entreprises ;
- la qualité d'exécution des ordres sur le marché.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

A ce jour, la rémunération variable des gérants n'est pas directement liée à la performance des OPC gérés (y compris la performance ESG) mais uniquement liée à la qualité de leur travail sur le long terme et leur implication dans les tâches transversales. Hermitage Gestion Privée n'a pas encore intégré de manière formelle et systématique des objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité.

Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet www.itavera-am.com.

Itavera Asset Management a un effectif de 8 personnes au 31/12/2025, 7 salariés cadres et un non-cadre. La rémunération globale brute salarié s'élevait à 395 K€ sur l'année 2025.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 4 K€ au cours de l'année 2025. Il n'y a eu aucune modification importante de la politique de rémunération durant l'exercice.

Evènements intervenus au cours de la période

20/12/2024 - Création du fonds

20/02/2025 - Mise à jour de la trame : La mise à jour de la documentation suite au changement de dénomination de la Société de Gestion (logo ; site web).

20/02/2025 - Frais : Dans le tableau des frais et commissions, la mise à jour des commissions de souscription non acquise à l'OPCVM sans que cela n'entraîne une augmentation des frais selon la société de gestion

20/06/2025 - Caractéristiques parts (hors frais) : La modification des souscripteurs concernés pour la part I et M, anciennement : « réservées aux personnes morales et investisseurs institutionnels » ; dorénavant : « Tous souscripteurs »

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	88 233 376,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	88 233 376,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	
OPCVM	0,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	12 067,94	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	88 245 443,94	
Créances et comptes d'ajustement actifs	154 251,19	
Comptes financiers	1 175 359,50	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	1 329 610,69	
Total Actif I + II	89 575 054,63	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Capitaux propres :		
Capital	85 071 682,90	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	3 613 473,98	
Capitaux propres I	88 685 156,88	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	12 067,94	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	12 067,94	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	651 488,42	
Concours bancaires	226 341,39	
Sous-total autres passifs IV	877 829,81	
Total Passifs : I + III + IV	89 575 054,63	

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	342 793,26	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	342 793,26	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	342 793,26	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-757 740,49	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-757 740,49	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-414 947,23	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-531 109,74	
Revenus nets I = C + D	-946 056,97	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-351 871,20	
Frais de transactions externes et frais de cession	-173 516,09	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-525 387,29	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-1 030 693,01	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-1 556 080,30	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	4 537 749,41	
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-814,34	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	4 536 935,07	

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	1 578 676,18	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	6 115 611,25	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	3 613 473,98	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fonds consiste à surperformer son indicateur de référence a posteriori sur l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans. Le Fonds cherche la performance à long terme en s'exposant à des titres sur les marchés internationaux. Le Fonds vise à générer une surperformance principalement par la sélection de titres, tout en minimisant l'impact positif ou négatif de l'allocation sectorielle et géographique. Il cherche une diversification sectorielle et régionale proche de celle de son indice de référence, mais avec une composition différente des titres. Le portefeuille du Fonds sera plus concentré, comprenant 50 à 100 valeurs, comparé aux plus de 1 500 valeurs de l'indice.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025				
Actif net total	88 685 156,88				
PART CAPI A					
Actif net	81 152 675,92				
Nombre de parts	390 307,747				
Valeur liquidative unitaire	207,91				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-6,08				
PART CAPI I					
Actif net	5 462 606,91				
Nombre de parts	2 598,430				
Valeur liquidative unitaire	2 102,27				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-39,08				
PART CAPI M					
Actif net	2 069 874,05				
Nombre de parts	962,412				
Valeur liquidative unitaire	2 150,71				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	-28,10				

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 12 mois et 11 jours (date de création 20/12/2024).

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part A :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part M :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
A	FR001400TI94	2,15 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 2 % TTC, taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC, taux maximum	Actif net
I	FR001400TIA2	1,15 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 1 % TTC, taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC, taux maximum	Actif net
M	FR001400TIB0	1,15 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 1 % TTC, taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC, taux maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
A	FR001400TI94	Le FCP investira dans des fonds dont les frais de gestion ne dépasseront pas 3% TTC par an de l'actif net et les commissions de souscription/rachat 5% Toute rétrocession éventuelle de frais de gestion des OPC acquis sur les fonds cibles sera acquise au FCP
I	FR001400TIA2	Le FCP investira dans des fonds dont les frais de gestion ne dépasseront pas 3% TTC par an de l'actif net et les commissions de souscription/rachat 5% Toute rétrocession éventuelle de frais de gestion des OPC acquis sur les fonds cibles sera acquise au FCP
M	FR001400TIB0	Le FCP investira dans des fonds dont les frais de gestion ne dépasseront pas 3% TTC par an de l'actif net et les commissions de souscription/rachat 5% Toute rétrocession éventuelle de frais de gestion des OPC acquis sur les fonds cibles sera acquise au FCP

Commission de surperformance**Part FR001400TI94 A**

La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence, même en cas de performance négative de l'indice de référence et du fonds

Assiette : Actif net

Part A :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du FCP sera supérieure à celle de l'indice de référence, qu'il ait enregistré une performance positive ou négative. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisée selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est l'indice MSCI World Index Net Total Return pour les parts A et I et l'indice MSCI world 100% hedged to EUR Net Total Return, pour les parts M.

La période de référence de la performance correspond : - pour la première période de référence : du 20 décembre 2024 au 31 décembre 2025,

- pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse de janvier au dernier jour de bourse de décembre de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement :

La commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance n'est perçue qu'après compensation des sous-performances du FCP par rapport aux performances de l'indice de référence sur les 5 dernières années.

• Pendant la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• A la fin de la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence).

La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum.

En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Part FR001400TIA2 I

La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence, uniquement en cas de performance positive du fonds

Assiette : Actif net

Parts I et parts M (couverte en dollar) :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du FCP sera supérieure à celle de l'indice de référence et qu'il ait enregistré une performance positive. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisée selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est l'indice MSCI World Index Net Total Return pour les parts A et I et l'indice MSCI world 100% hedged to EUR Net Total Return, pour les parts M.

La période de référence de la performance correspond : - pour la première période de référence : du 20 décembre 2024 au 31 décembre 2025,

- pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse de janvier au dernier jour de bourse de décembre de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement :

La commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance n'est perçue qu'après compensation des sous-performances du FCP par rapport aux performances de l'indice de référence sur les 5 dernières années.

• Pendant la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• A la fin de la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence).

La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum.

En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Part FR001400TIB0 M

La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence, uniquement en cas de performance positive du fonds

Assiette : Actif net

Parts I et parts M (couverte en dollar) :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du FCP sera supérieure à celle de l'indice de référence et qu'il ait enregistré une performance positive. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisée selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est l'indice MSCI World Index Net Total Return pour les parts A et I et l'indice MSCI world 100% hedged to EUR Net Total Return, pour les parts M.

La période de référence de la performance correspond : - pour la première période de référence : du 20 décembre 2024 au 31 décembre 2025,

- pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse de janvier au dernier jour de bourse de décembre de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement :

La commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance n'est perçue qu'après compensation des sous-performances du FCP par rapport aux performances de l'indice de référence sur les 5 dernières années.

• Pendant la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• A la fin de la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence).

La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum.

En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Le dépositaire : Actions, Bon de souscriptions, Obligations convertibles, ETF France- Belgique – Pays Bas : 15€ Autre Pays : 40€ OPCVM France / admis Euroclear : 15€ Etranger : 40€ Offshore : 150€ Obligations, Titre de Créance Négociable France : 25€ Etranger : 55€ Futures : Monep : 1€/lot – Liffe : 1£/lot – CMEBOT : 1\$ lot Options : 0,40% Minimum 7€ Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPC lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indice de référence sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : <https://www.itavera-am.com>

Autres frais facturés à l'OPCVM :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est en outre décrite ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	
Capitaux propres début d'exercice	0,00	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	88 275 759,39	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 187 203,06	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-414 947,23	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-525 387,29	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	4 536 935,07	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	88 685 156,88	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI A		
Parts souscrites durant l'exercice	399 848,122	79 770 981,30
Parts rachetés durant l'exercice	-9 540,375	-1 865 195,37
Solde net des souscriptions/rachats	390 307,747	77 905 785,93
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	3 245,576	6 504 779,77
Parts rachetés durant l'exercice	-647,146	-1 322 007,69
Solde net des souscriptions/rachats	2 598,430	5 182 772,08
PART CAPI M		
Parts souscrites durant l'exercice	962,412	1 999 998,32
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	962,412	1 999 998,32

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI A	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI M	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR001400TI94	PART CAPI A	Capitalisable	EUR	81 152 675,92	390 307,747	207,91
FR001400TIA2	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	5 462 606,91	2 598,430	2 102,27
FR001400TIB0*	PART CAPI M	Capitalisable	EUR	2 069 874,05	962,412	2 150,71

* Part couverte contre le risque de change

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis +/-	Japon +/-	France +/-	Royaume-Uni +/-	Canada +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	88 233,38	62 486,93	4 660,54	3 219,39	2 981,12	2 667,70
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	88 233,38	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		≤ 1 an	$1 < X \leq 5$ ans	> 5 ans	$\leq 0,6$	$0,6 < X \leq 1$
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 175,36	0,00	0,00	0,00	1 175,36
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-226,34	0,00	0,00	0,00	-226,34
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	949,02

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 175,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-226,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	949,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	JPY +/-	GBP +/-	CAD +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	63 945,03	4 660,54	3 400,59	2 667,69	5 013,23
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	28,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	5,75	1,68
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-257,75
Comptes financiers	-226,34	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	63 747,55	4 660,54	3 400,59	2 673,44	4 757,16

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	28 857,19
Ventes à règlement différé	125 394,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	154 251,19
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-257 747,94
Frais de gestion	-393 740,48
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-651 488,42
Total des créances et dettes	-497 237,23

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI A	31/12/2025
Frais fixes	707 886,57
Frais fixes en % actuel	2,15
Frais variables	244,40
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	42 075,87
Frais fixes en % actuel	1,15
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI M	31/12/2025
Frais fixes	7 533,65
Frais fixes en % actuel	1,15
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	
Revenus nets	-946 056,97	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-946 056,97	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-946 056,97	

PART CAPI A

Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-936 551,75	
Total	-936 551,75	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI I

Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-5 374,06	
Total	-5 374,06	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI M		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-4 131,16	
Total	-4 131,16	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 556 080,30	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-1 556 080,30	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 556 080,30	

PART CAPI A		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	-1 436 975,60	
Total	-1 436 975,60	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	-96 189,32	
Total	-96 189,32	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI M		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	-22 915,38	
Total	-22 915,38	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			88 233 376,00	99,49
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			88 233 376,00	99,49
Aérospatial et défense			1 675 575,62	1,89
AIRBUS	EUR	4 671	926 726,40	1,05
BAE SYSTEMS	GBP	18 655	366 799,78	0,41
NORTHROP GRUMMAN	USD	787	382 049,44	0,43
Agro-alimentaire			1 307 521,15	1,47
BARRY CALLEBAUT NOM.	CHF	496	695 987,02	0,78
KIKKOMAN	JPY	39 485	305 133,80	0,34
MOWI	NOK	14 919	306 400,33	0,35
Articles de Loisirs			266 911,54	0,30
PANASONIC	JPY	24 272	266 911,54	0,30
Articles personnels			779 692,88	0,88
DECKERS OUTDOOR	USD	3 090	272 722,88	0,31
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	786	506 970,00	0,57
Assurance - Non vie			1 880 188,78	2,12
ALLIANZ	EUR	1 145	447 122,50	0,50
FAIRFAX FCIAL HOLD.VOTING SUB.	CAD	535	868 306,17	0,98
TRAVELERS COMPANIES	USD	2 287	564 760,11	0,64
Assurance vie			953 614,99	1,07
AIA GROUP	HKD	109 100	953 614,99	1,07
Automobiles et équipementiers			2 222 212,87	2,51
APTIV PLC	USD	4 516	292 544,22	0,33
TESLA	USD	5 040	1 929 668,65	2,18
Banques			6 315 512,38	7,12
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	51 667	1 035 923,35	1,17
BANK AMERICA	USD	33 097	1 549 748,85	1,75
JPMORGAN CHASE	USD	6 562	1 800 108,67	2,03
MITSUBISHI UFJ FCIAL GROUP	JPY	80 111	1 085 357,99	1,22
UNICREDIT REGR.	EUR	11 906	844 373,52	0,95
Bâtiment et matériaux de construction			1 447 090,41	1,63
ASSA ABLOY B	SEK	18 269	606 157,41	0,68
HEIDELBERG MATERIALS	EUR	3 771	840 933,00	0,95
Boissons			972 180,30	1,10
MONSTER BEVERAGE	USD	14 894	972 180,30	1,10
Chimie			816 078,96	0,92
LINDE PLC	USD	729	264 633,33	0,30
NITTO DENKO	JPY	27 314	551 445,63	0,62
Distributeurs			5 131 377,96	5,79
AMAZON COM	USD	15 123	2 971 812,41	3,35
BEST BUY	USD	8 131	463 313,32	0,52

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
COSTCO WHOLESALE	USD	617	452 974,44	0,51
HOME DEPOT	USD	1 673	490 106,67	0,56
WALMART	USD	7 940	753 171,12	0,85
Electricité			886 934,47	1,00
CONSTELLATION ENERGY	USD	2 949	886 934,47	1,00
Energie non renouvelable			2 917 603,73	3,29
DEVON ENERGY	USD	23 412	730 105,19	0,82
ORIGIN ENERGY	AUD	105 269	687 149,30	0,78
SHELL PLC	GBP	29 382	923 538,29	1,04
SLB	USD	17 653	576 810,95	0,65
Energies renouvelables			1 421 562,80	1,60
CAMECO	CAD	10 023	781 562,17	0,88
FIRST SOLAR	USD	1 718	382 081,68	0,43
VESTAS WIND SYSTEMS	DKK	11 110	257 918,95	0,29
Equipement électronique et électrique			483 601,98	0,54
KEYENCE	JPY	1 570	483 601,98	0,54
Equipements de loisirs			760 149,94	0,86
NINTENDO	JPY	13 202	760 149,94	0,86
Equipements de télécommunications			1 169 956,00	1,32
CISCO SYSTEMS	USD	13 079	857 717,84	0,97
NOKIA	EUR	56 037	312 238,16	0,35
Equipements et services médicaux			2 020 410,30	2,28
BOSTON SCIENTIFIC	USD	9 272	752 669,16	0,85
INTUITIVE SURGICAL	USD	1 424	686 613,86	0,77
THERMO FISHER SCIENTIFIC	USD	1 178	581 127,28	0,66
Fournisseurs de services de télécommunications			1 670 426,25	1,88
AT AND T	USD	19 844	419 653,47	0,47
SPOTIFY TECHNOLOGY SA	USD	1 077	532 457,58	0,60
TELSTRA	AUD	92 000	254 534,92	0,29
T-MOBILE US	USD	2 683	463 780,28	0,52
Gaz eau et services multiples aux collectivités			696 631,81	0,79
ENGIE	EUR	11 413	255 765,33	0,29
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	14 834	440 866,48	0,50
Industries généralistes			1 199 135,38	1,35
EATON CORPORATION PLC	USD	1 715	465 047,38	0,52
PARKER-HANNIFIN	USD	981	734 088,00	0,83
Ingénierie Industrielle			1 207 937,13	1,36
DAIFUKU	JPY	45 104	1 207 937,13	1,36
Investissement immobilier et services			250 096,48	0,28
CBRE GROUP CL.A	USD	1 827	250 096,48	0,28
Logiciels et services informatiques			13 544 801,40	15,27
ALPHABET CL.A	USD	13 876	3 697 588,97	4,17

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
CROWDSTRIKE HOLDINGS	USD	2 212	882 766,15	1,00
IBM	USD	3 296	831 183,52	0,94
LEIDOS HOLDINGS	USD	4 048	621 708,84	0,70
META PLATFORMS CLA	USD	3 022	1 698 273,44	1,91
MICROSOFT	USD	10 721	4 414 175,06	4,98
ORACLE	USD	4 086	678 019,97	0,76
SAP	EUR	979	203 974,65	0,23
SERVICENOW	USD	3 965	517 110,80	0,58
Matériel équipements destinés aux TI			14 046 435,56	15,84
ANALOG DEVICES	USD	3 320	766 545,21	0,86
APPLE	USD	18 998	4 397 068,18	4,96
ASML HOLDING	EUR	1 128	1 039 339,20	1,17
BROADCOM INC	USD	6 747	1 988 027,16	2,24
NVIDIA CORP	USD	35 280	5 601 668,65	6,32
VERTIV HOLDINGS CAT.A	USD	1 840	253 787,16	0,29
Médias			536 944,93	0,61
APPLOVIN CORPA	USD	936	536 944,93	0,61
Métaux Précieux et Mines			1 017 826,77	1,15
AGNICO EAGLE MINES	CAD	7 048	1 017 826,77	1,15
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			5 322 209,95	6,00
ABBVIE	USD	5 284	1 027 874,31	1,16
AMGEN	USD	1 886	525 546,28	0,59
ASTRAZENECA PLC	GBP	7 898	1 249 408,30	1,41
ELI LILLY	USD	2 052	1 877 441,99	2,12
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	14 742	641 939,07	0,72
Prestataires de soins de santé			696 699,04	0,79
UNITEDHEALTH GROUP	USD	2 479	696 699,04	0,79
Services appui à industrie			781 093,40	0,88
ADYEN	EUR	263	361 625,00	0,41
EXPERIAN	GBP	10 873	419 468,40	0,47
Services aux consommateurs			821 470,73	0,93
MERCADOLIBRE	USD	98	168 055,07	0,19
UBER TECHNOLOGIES	USD	9 393	653 415,66	0,74
Services bancaires invest et de courtage			3 676 845,37	4,15
BLACKROCK INC	USD	1 154	1 051 568,50	1,19
CBOE GLOBAL MARKETS INC	USD	3 951	844 288,27	0,95
GOLDMAN SACHS GROUP	USD	454	339 746,30	0,38
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	4 298	441 376,77	0,50
SCHWAB CHARLES	USD	11 755	999 865,53	1,13
Services financiers et de crédit			1 963 037,90	2,21
MASTERCARD CL.A	USD	4 039	1 963 037,90	2,21

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Sociétés de placement immobilier			1 210 635,40	1,36
KLEPIERRE	EUR	14 122	476 476,28	0,53
PROLOGIS	USD	6 755	734 159,12	0,83
Soins personnels pharmacies et épiceries			1 795 781,49	2,02
COLGATE PALMOLIVE	USD	4 927	331 458,83	0,37
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	6 922	241 370,14	0,27
L'OREAL	EUR	1 671	612 588,60	0,69
MCKESSON	USD	874	610 363,92	0,69
Transport industriel			2 781 052,18	3,14
CATERPILLAR	USD	1 119	545 753,05	0,62
DSV	DKK	2 819	609 519,63	0,69
PACCAR	USD	6 365	593 420,02	0,67
WABTEC	USD	5 681	1 032 359,48	1,16
Voyages et Loisirs			1 586 137,77	1,79
BOOKING HOLDINGS INC	USD	206	939 211,63	1,06
YUM BRANDS	USD	5 023	646 926,14	0,73
Total			88 233 376,00	99,49

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
EURUSD-CME 0326	12,00	12 067,94	0,00	-1 504 341,90	FR001400TIB0
Sous total		12 067,94	0,00	-1 504 341,90	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		12 067,94	0,00	-1 504 341,90	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	88 233 376,00
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	12 067,94
Autres actifs (+)	1 329 610,69
Autres passifs (-)	-889 897,75
Total = actif net	88 685 156,88